

**ANNEE 2018**

*Délibération n°*

**20180045**

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2018**

Date de convocation : 14 septembre 2018

Date d'affichage : 21 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	19

Vote :	19
Pour :	19 (dont 1 pouvoir)
Abstention :	0
Contre :	0

**Adopté à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 19 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 septembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.*

*Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Mmes Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER.*

*Absent(s) excusé(s) : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT).*

*Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.*

**OJ n°3 : Demande de subvention au titre de la  
dotation de solidarité en faveur des collectivités  
territoriales et de leurs groupements touchés par  
des évènements climatiques ou géologiques**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Les inondations qui ont touché la commune le 16 juillet dernier, ont occasionné de multiples détériorations sur des équipements publics de la commune.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé auprès des services préfectoraux le 17 juillet 2018.

L'état de catastrophe naturelle ne concerne que le patrimoine bâti et les éléments assurés au titre des dommages aux biens.

La dotation de solidarité permet de couvrir les frais des travaux de remise en état des biens non assurables. En l'espèce, la réfection de la voirie communale, la réparation de réseaux d'eau pluviale, de bassins de rétention, de ponts et de digues.

Monsieur le Maire sollicite des membres de l'Assemblée l'autorisation d'établir un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

Un devis pour la remise en état des équipements détériorés, établi le 1<sup>er</sup> août 2018 s'élève à 145 861.75€ HT.

**Le conseil municipal**, après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications et après avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les travaux visant à restaurer à l'identique les ouvrages endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de 145 861.75€ HT ;

- **d'accepter** le plan de financement prévisionnel proposé dans la mesure où les services de l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental accorderaient les subventions demandées, à savoir :

Montant des travaux	Montant HT en Euro	%
Montant subvention fonds de solidarité sollicité	135 861.75€	93%
Montant des autres aides sollicitées CD 64	10 000€	7%
<b>TOTAL</b>	<b>145 861.75€</b>	<b>100%</b>

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques ;

- **de charger** Monsieur Le Maire de solliciter auprès de l'Etat, du conseil Régional et du Conseil Départemental, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés par les événements climatiques du 16 juillet dernier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



us-Préfet de Bayonne,  
utoire le : 21 septembre 2018



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/09/2018